



Emancipation jeune fille de 17 ans

Par **Mllexp56**, le **04/03/2013** à **19:31**

Bonjour. rnJ'aimerais me faire émanciper. Mon père ne me parle plus, et ma relation avec ma mère est vraiment très très mauvaise. J'ai 17 ans. J'aimerais savoir combien de temps la procédure dure-t-elle, et surtout est-ce obligé que ma mère soit d'accord ? Il est hors de question que je lui demande son avis. Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le **04/03/2013** à **20:27**

Bonjour, il vous faut au moins l'accord d'un de vos parents et une autorisation du Jaf auquel il faudra prouver que vous êtes capable d'être autonome, cordialement